

Séance

4

Droit et
Justice
en France

Partie 1 : Pas
de société
sans droit

Le droit et la loi

Qu'est-ce que le droit et d'où vient la loi ?

Devoirs : Réviser leçon S1 à S3, rédiger 4 questions pertinentes (et leur réponse) pour la trace écrite de S3 (sur feuille de classeur),
Regarder la vidéo : Qui fait la loi ? (1'46 min)

Compétences :

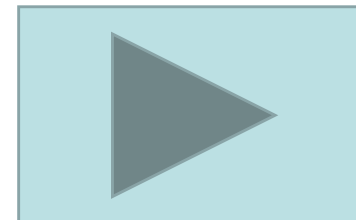
- Extraire des informations pertinentes
- Utiliser le langage du schéma
- Identifier les étapes du parcours d'une loi dans la République.

Devoirs

- Réviser leçon S1 à S3,
- Rédiger 4 questions pertinentes (et leur réponse) sur la trace écrite de la séance 3, sur la feuille double
- Exercice : Regarder la vidéo de l'INA "Qui fait la loi ?". (lien ci-dessous)

Qui fait la loi en France ?

Extrait vidéo du journal télévision de France 3, *le 19/20*, du 16 juin 2012, archive de l'INA (1'46min)



Le cheminement de la loi

OBJECTIF

↳ Identifier les grandes étapes du parcours d'une loi dans la République française

Quelles sont les grandes étapes du parcours d'une loi ?

1 Les origines de la loi visant à protéger les victimes de violences conjugales

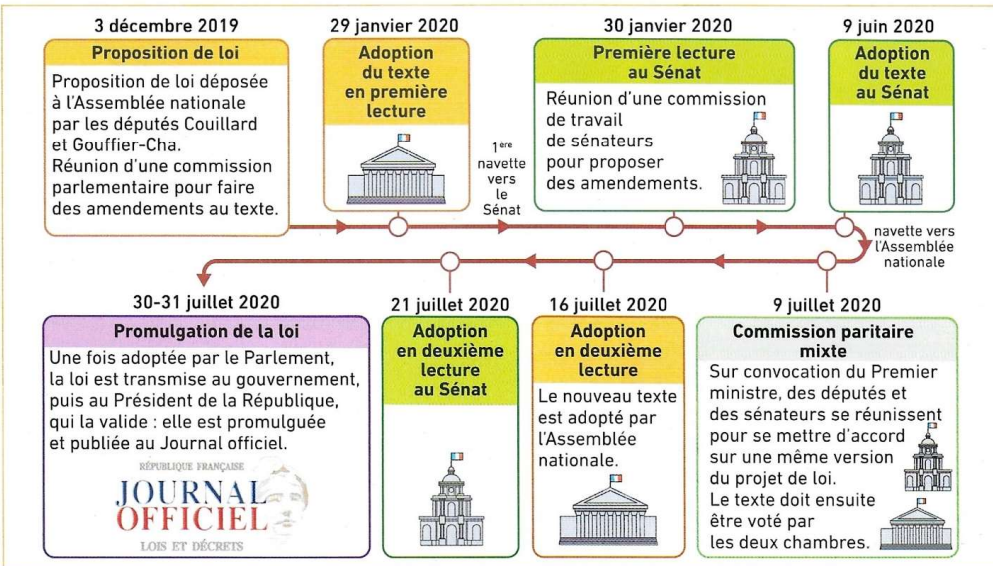
« En France, 120 à 150 féminicides¹ ont lieu chaque année. Plus de 220 000 femmes y sont victimes de violences et ce sont 170 000 enfants qui assistent à ces violences. Ces chiffres glaçants nous engagent collectivement. [...] Les violences conjugales ne doivent plus être une fatalité. [...] Nous devons aujourd'hui toutes et tous être mobilisés pour les combattre et éradiquer ces violences inacceptables. L'urgence de la situation impose de nouvelles mesures. Tel est l'objet de cette proposition de loi. Une action plus forte, plus résolue, pour protéger réellement les victimes de violences et éviter les drames. »

■ Proposition de loi déposée par les députés Bérandère Couillard et Guillaume Gouffier-Cha.

1. Meurtre d'une femme en raison de sa condition féminine.



Des militantes du collectif #NousToutes se rassemblent devant la Tour Eiffel pour dénoncer le 100^e féminicide de l'année 2019.



2 Le parcours de la loi

3 L'élaboration de la loi commentée par le député Guillaume Gouffier-Cha

« Cette proposition de loi répondait à une urgence. L'enjeu était surtout de faire voter le texte rapidement afin d'y répondre au mieux et ainsi de protéger les victimes au plus vite. C'est pour cela que le gouvernement a engagé la procédure accélérée sur ce texte le 5 décembre 2019. À l'Assemblée et au Sénat, les discussions ont été intenses car il fallait se mettre d'accord sur plus de 10 articles ! Il a fallu aussi s'intéresser au cadre juridique afin d'être sûr que chaque proposition, une fois votée, puisse être appliquée. Élaborer une loi, c'est construire un consensus en partant des préoccupations du terrain. Les rencontres et les discussions avec les acteurs locaux, c'est-à-dire les victimes, les associations, les élus et les services de l'État (justice, soins, police, gendarmerie...) mais aussi les débats au Parlement permettent la confrontation d'idées ainsi que l'expression de la diversité des opinions et des regards sur un



même sujet. Ce processus de cheminement est la garantie d'un fonctionnement démocratique de nos institutions. »

■ Interview du député Guillaume Gouffier-Cha, réalisée par Armand Bruthiaux, décembre 2021.

Vidéo +
Qui fait la loi en France ?

4 Quelques dispositions de la loi

« • Suspension du droit de visite et d'hébergement de l'enfant mineur au parent violent.
• La notion de harcèlement au sein du couple est considérée comme une circonstance aggravante.
• Le harcèlement moral au sein du couple qui a conduit au suicide ou à sa tentative est dorénavant puni d'une peine de dix ans de prison et de 150 000 euros d'amende.
• La levée du secret médical devient possible lorsque les violences mettent la vie de la victime majeure en danger immédiat. »

■ Loi n° 2020-936 visant à protéger les femmes des violences conjugales, d'après www.viepublique.fr, 31 juillet 2020.



VOCABULAIRE

Un amendement : la modification apportée à un texte de loi.

Une proposition de loi : la proposition d'un texte législatif par des parlementaires (députés ou sénateurs) afin d'être discutée puis votée. Si c'est le Premier ministre qui propose une loi, on parle alors d'un projet de loi.

Questionnement :

1) a- Qui peut être à l'origine de la loi ?
b- Ici, qui, et avec quelle fonction, est à l'origine de cette loi ?
c- Quel constat a amené à la création de cette proposition de loi ? (3 arguments)

2) a- Comment se nomment les deux chambres (= assemblées) qui votent la loi ?
b- Comment se nomment les allers-retours de la proposition de loi entre les deux chambres ?
c- Qu'est-ce qui a été mis en place pour trouver un accord entre tous les parlementaires ?
d- Qui promulgue (= rendre applicable par signature) la loi ? Comment est-elle diffusée ?

3) a- Combien de temps a mis cette loi pour voir le jour ? Est-ce une durée normale ?
b- Nommez la loi adoptée de cet ensemble documentaire.
c- Citez deux éléments de cette loi devant permettre de protéger les victimes.

II - L'élaboration de la loi

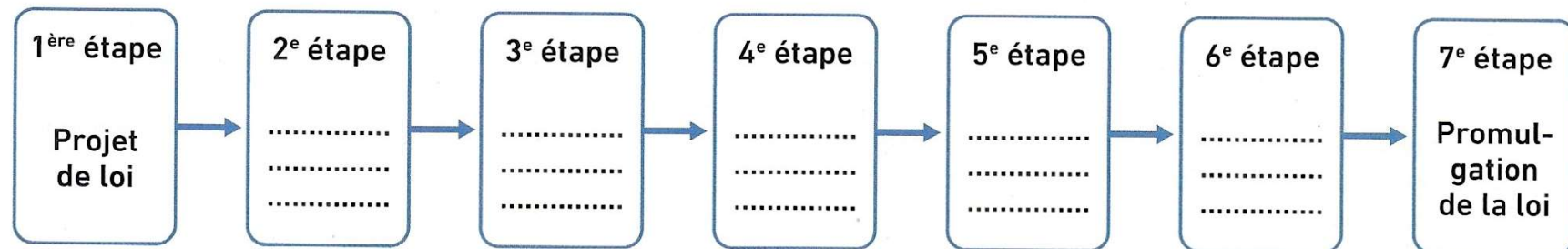
Le droit est un ensemble de lois et règles destinées à organiser la vie en collectivité, leur respect permet à chacun de vivre libre.

En France, le peuple exerce sa souveraineté en étant à l'origine des lois qu'il doit respecter. En effet, les lois sont votées par les représentants du Parlement élus par le peuple : les députés (Assemblée nationale) et les sénateurs (Sénat).

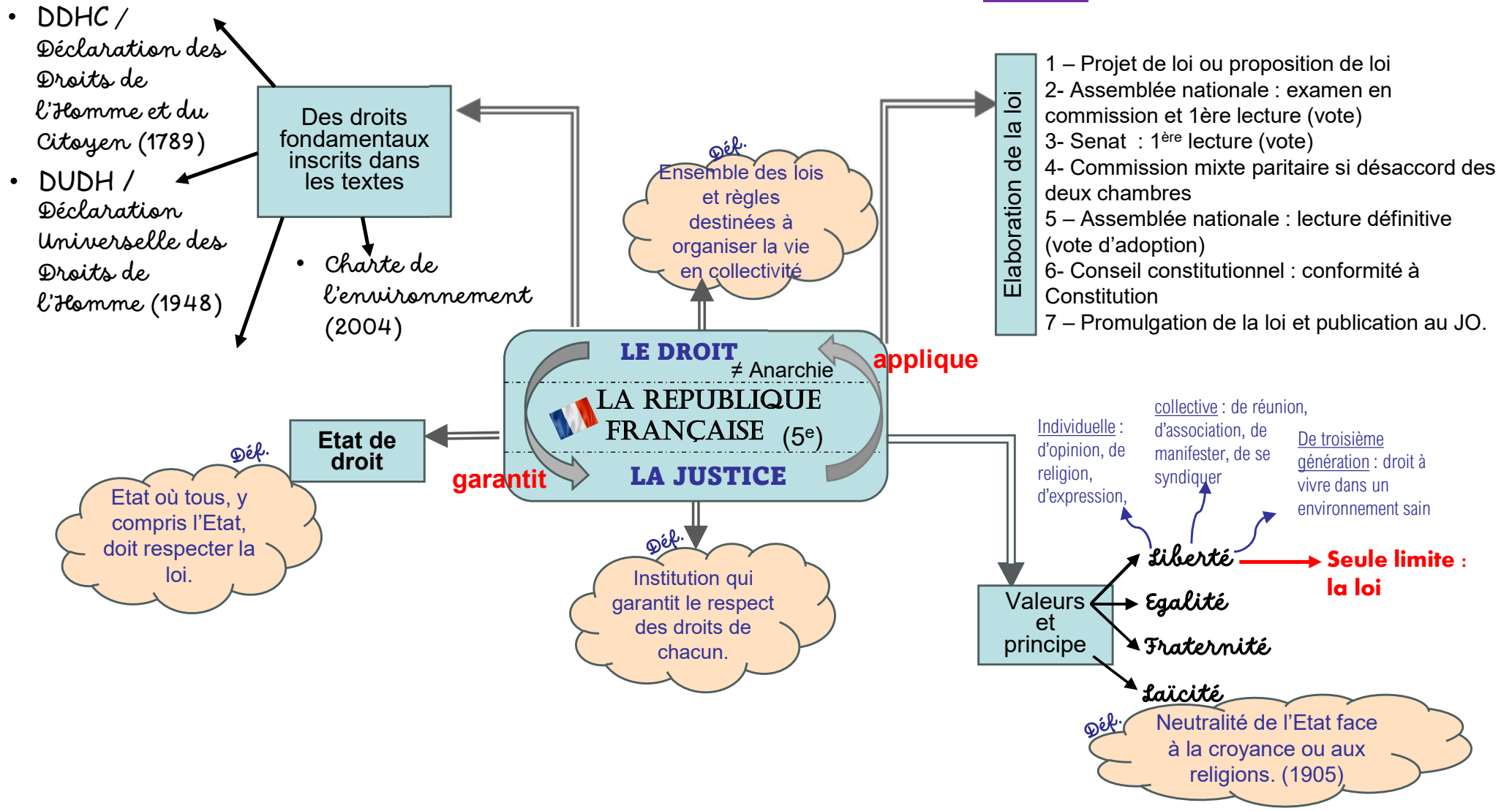
Exercice 1 : le processus d'élaboration de la loi

Complétez le schéma avec les différentes étapes du cheminement d'une loi listées ci-dessous.

- Assemblée nationale : lecture définitive (après relecture des deux chambres)
- Conseil constitutionnel : lecture et vérification de la conformité à la Constitution
- Assemblée nationale : examen en commission et première lecture
- Commission mixte paritaire (si désaccord entre les deux chambres)
- Sénat : examen en commission et première lecture



Thème 1 : Droit et Justice en France



Devoirs

- Réviser leçon S1 à S4,
- Rédiger 4 questions pertinentes (et leur réponse) sur la trace écrite de la séance 4, sur la feuille double
- Exercice 2 : le règlement intérieur questions 1 à 4 (photocopie distribuée)